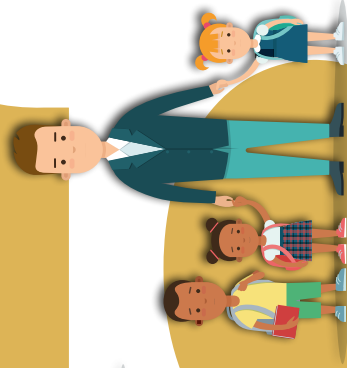
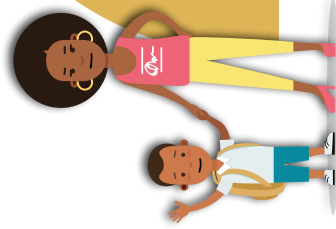
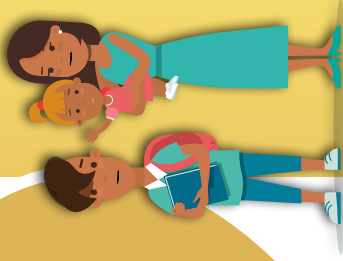
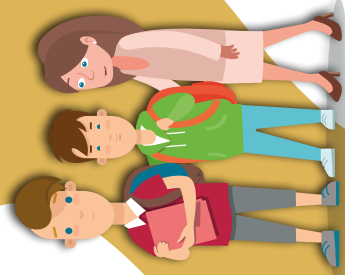
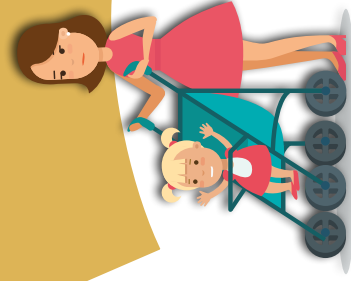


# SEUL·E AVEC ENFANT·S ?

Près d'1 famille sur 3 est monoparentale



## DROITS, CONSEILS ET AIDES

QUI VA GARDER LES ENFANTS ? ET LA MAISON ? POSSIBLE DE M'EN SORTIR FINANCIÈREMENT ?

PLUS D'INFOS, PORTAL DE L'ACTION SOCIALE :

[ACTIONSOCIALE.WALLONIE.BE/SEULAVECENFANT](https://actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant)

# SEUL·E AVEC ENFANT·S ?

VISITEZ CE SITE

[actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant](http://actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant)

La WALLONIE propose

UN SITE INTERNET ET  
UNE ADRESSE DE CONTACT

qui permettent aux personnes intéressées de poser des questions plus précises sur leur situation personnelle :

[fmp.actionsociale@spw.wallonie.be](mailto:fmp.actionsociale@spw.wallonie.be)

Un site qui concerne tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul·e de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle, l'hébergement et l'éducation d'un ou plusieurs enfant·s.

**Pour répondre aux principales questions** que se posent les personnes qui sont dans l'une de ces situations, leur rappeler leurs droits **et leur présenter les différents aides** qui peuvent leur être proposés

[actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant](http://actionsociale.wallonie.be/seulavecenfant)